

COMMUNIQUE DU 18 DECEMBRE 2011

TOGO : LE PROCES DE LA HONTE DE FAURE GNASSINGBE : AFFAIRE DE L'EX-PREMIER MINISTRE ADOBOLI ET CONSORTS

Le 21 juillet 2011 la Cour d'assises de Lomé a rendu un arrêt sans avoir fait les enquêtes nécessaires et surtout sans avoir identifié les vrais responsables, complices et/témoins d'un dossier de détournement de fonds publics¹.

1. ARNAQUE ET DÉRESPONSABILISATION DE FAURE GNASSINGBÉ ET MOUSSA BARQUÉ

Au Togo, ce sont les médias qui informent les accusés qu'ils sont accusés. Ceux-ci découvrent alors les vices de procédure et la prescription des faits totalement ignorés le système judiciaire togolais, mais utilisés à leur encontre. En réalité, il n'y a pas de séparation de pouvoir entre les pouvoirs exécutif et judiciaire au Togo. Quand les accusés contestent les faits reprochés, la cour refuse de reporter sa session pour permettre à la défense de s'organiser et d'apporter des explications contradictoires. La condamnation intervenue, les principaux intéressés - Dr Eugène Adoboli, ex-premier ministre, les ex-ministres Hope Agboli et Issa Samarou Saïbou - ont formé opposition le 25 juillet 2011 contre ce qu'il faut bien convenir d'appeler des accusations arbitraires du pouvoir contre leur personne.

Le 21 décembre 2011, le Togo du système RPT/AGO sous la direction personnelle de Faure Gnassingbé a choisi de faire un procès de la honte. Ce procès est qualifié de « *honte pour le Togo* » car aucun des présumés coupables ne sera convoqué par le Tribunal, ni en tant qu'accusé bénéficiant de la présomption d'innocence, ni en tant que témoin. Mais qui manque à l'appel des convocations ? Moussa Barqué et Faure Gnassingbé ! Le premier et le second - qui étaient au moment des faits et sur ce sujet précisément, les conseillers directs du feu Etienne Gnassingbé Eyadéma, véritable commanditaire de cette affaire – ne sont pas pour l'instant considérés comme les véritables responsables.

Tout le problème consiste à faire porter la responsabilité à ceux qui signaient des sorties de fonds, alors que les instructions verbales étaient émises en haut lieu et les pressions diverses venaient de l'entourage immédiat du Feu Etienne Gnassingbé Eyadéma, dont ses conseillers directs. Comme toute décision se faisait sous couvert de la double signature du ministre de l'économie et des finances de l'époque (aujourd'hui décédé) et une contre-signature du Dr Eugène Adoboli comme Premier ministre

¹ Dr Yves Ekoué AMAÏZO (2011). « *Analyse du 10 août 2011 sur l'organisation du 36^e Sommet de l'OUA en 2000 au Togo : une justice de connivence au Togo : Moussa Barque et Faure Gnassingbé fuient leur responsabilité* », in cvu-togo-diaspora.org, voir < <http://cvu-togo-diaspora.org/2011/08/11/analyse-du-10-aout-2011-sur-lorganisation-du-36e-sommet-de-loua-en-2000-au-togo/5150>>, accédé le 17 décembre 2011.

(aujourd'hui en convalescence en Suisse où il réside), il est facile pour le Tribunal d'ignorer « *l'environnement politique de l'affaire* » et de ne pas se fatiguer à aller faire une vraie enquête pour trouver les vrais responsables de ce qu'il convient d'appeler l'arnaque du système RPT. Cette corruption que les bailleurs de fonds voient mais refusent de condamner, pose le problème de la complicité des bailleurs de fonds eux-mêmes dans les détournements d'argent au Togo. Même l'argent de feu Mouammar Kadhafi qui servait officiellement à remettre à niveau l'Hôtel du 2 février et sa maintenance, disparaissait - via les comptes de la BTCl - sous le couvert d'une opération de construction de villas présidentielles au Togo.

2. UTILISER LA CONTRE-SIGNATURE D'ADOBOLI POUR MAQUILLER DES FORFAITURES

Tous les protagonistes dans l'affaire des villas présidentielles sont innocents et doivent être lavés d'office de toutes accusations, car c'est le secteur privé qui a effectué les investissements et payé pour les villas présidentielles et non le gouvernement togolais. Les membres de l'équipe gouvernementale qui participaient à ce projet avaient une double fonction. Celle de s'assurer qu'une partie de l'argent provenant des fonds d'investissements libyens - qui transitaient par les comptes bancaires (notamment BTCl) - servent aussi pour payer les dépenses relatives à la construction des villas présidentielles.

Alors, c'était facile pour le feu Général Eyadéma de donner des instructions verbales à son Premier ministre fidèle de l'époque, Eugène Adoboli, qui s'exécutait en toute confiance. Si ce n'est pas le feu Président Eyadéma lui-même, c'est son cercle rapproché qui en a profité pour retirer des sommes très importantes via Moussa Barqué et son équipe. La réalité était que toutes les dépenses importantes portaient la contre-signature du Premier ministre de l'époque, Eugène Adoboli. Dès lors que les bailleurs de fonds demandent aujourd'hui des comptes sur la corruption au Togo, il était facile de ressortir ces vieux dossiers pour servir d'exemple. Il faut espérer que les membres de la communauté internationale présents au Togo, ne seront pas faciles à bernier et que les capacités dilatoires du Gouvernement RPT/AGO seront dévoilées tôt ou tard.

3. MOUSSA BARQUE PROTÉGÉ PAR LE SYNDICAT DES CHEFS D'ETAT POUR DETOURNEMENT ?

Pour un procès sérieux, il faut appeler à la barre, Moussa Barqué, celui que l'on appelle le « **savon** » car il glisse entre les mains de tout le monde sans faire de mousse. Le problème est que son nom se retrouve dans la plupart des audits internationaux dans la rubrique « *mauvaise gouvernance* » comme par exemple son passage au Bénin au Fonds africain de garantie et de coopération économique (FAGACE).

Le Conseil d'administration de FAGACE a bien constaté la mauvaise gestion dont sont accusés les responsables du Fonds grâce au travail des cabinets d'audits, mais le syndicat des chefs d'Etat a refusé la vérité des comptes. C'est ainsi que les nouveaux dirigeants du FAGACE ont préféré réduire les termes de référence du cabinet d'audit - qui ne doit plus trouver les coupables ou même les identifier - mais

simplement s'assurer de la conformité des actes de gestion par rapport aux textes de base du FAGACE, aux décisions des instances et aux normes internationales généralement admises, ce pour les exercices 2005, 2006, 2007, 2008 et le premier semestre 2009. Déjà au Benin, Moussa Barqué devrait répondre de ses crimes économiques même s'il est présumé innocent pour le moment.

4. HYPOCRISIE ET MYOPIE DES BAILLEURS DE FONDS DU TOGO

Le problème est que les bailleurs de fonds et les dirigeants occidentaux sont des hypocrites sur le dossier togolais. Au lieu de s'attaquer directement à la tête d'un système togolais - qui fait de la corruption et de la gestion patrimoniale une forme de budget annexe du Togo, destiné à servir des intérêts privés personnels et ceux de la Françafrique - les dirigeants occidentaux par leur passivité, affaiblissent la crédibilité de la direction de l'Etat togolais, qui devient ainsi une oligarchie locale de larbins et de vassaux. En cela, ce sont bien les pays occidentaux - la France en particulier - qui choisissent de bloquer indirectement les alternatives au Togo et ailleurs en zone francophone.

Pris dans ce cercle vicieux, qui consiste à conserver au pouvoir des gens dont la compétence n'excelle que dans la corruption et la cleptomane publique, il fallait trouver des bouc-émissaires. Ce furent le ministre des finances décédé, Eugène Adoboli, Hope Agboli et Issa Samarou Saïbou, ainsi que les co-accusés, qui devaient servir de paravent à Moussa Barqué et Faure Gnassingbé.

L'ex-Ministre Hope Agboli, est actuellement libre de ses mouvements car en poste à l'ambassade du Togo à Paris, l'ex-Ministre Issa Samarou Saïbou quant à lui libre de ses mouvements au Togo.

Il est intéressant de noter que le Rapporteur de la Commission anti-corruption du Togo est le frère d'un ministre et que tous les deux sont aussi transparents que les vitres noires de la voiture présidentielle de Faure Gnassingbé. Il faut se demander comment ce dernier, Me Woana-Tchalim a pu être choisi par le ministre de la justice de l'époque Tchichao Tchalim, pour traiter de cette affaire d'Etat et convaincre la cour d'assises. Il y a conflit d'intérêts et même préméditation de la part du pouvoir pour condamner des « innocents » à sa place.

En vérité, le dossier envers les vrais « faux » accusés est vide. Ce sont donc des innocents et non plus des présumés innocents.

5. INNOCENTER LES NON-COUPABLES ET FAIRE LE PROCES DES VRAIS COUPABLES

La vérité des urnes rencontre des contraintes au Togo comme ailleurs. Mais si Faure Gnassingbé refuse d'annoncer son départ constitutionnel pour 2015, si l'opposition togolaise refuse de se parler pour proposer une équipe commune pour servir d'alternance crédible au service du peuple togolais, alors le peuple togolais ne doit plus se faire avoir. Une justice de façade pour satisfaire les fausses demandes de « transparence » de la communauté internationale doit prendre fin au Togo.

6. RECOMMANDATIONS :

Le cvu-togo-diaspora recommande le bon sens :

1. Le cvu-togo-diaspora demande aux juges togolais, non-adeptes de la contre-vérité, de se ressaisir et de juger en toute indépendance. Le dossier est vide. Les faux « accusés » doivent être déclarés innocents et des dommages et intérêts doivent leur être versés. Si les juges doivent subir des contraintes, ce dont personne ne doute, alors qu'ils démissionnent et déclarent le dossier non-recevable du fait de pressions diverses et chantages tous azimuts. Pourtant, un non-lieu ne satisfera pas le peuple togolais. Il faut la vérité car sinon le voleur, pardon, les voleurs, seront encore en train de courir du côté de Lomé 2, la Présidence de la République.
2. Le cvu-togo-diaspora ne manquera pas de commenter la décision des juges et de demander au Peuple togolais de s'indigner de la décision de la Cour si celle-ci ne demande pas à Faure Gnassingbé et Moussa Barqué de venir à la barre pour éclaircir les faits. L'impunité de Faure Gnassingbé et de Moussa Barqué ne sont pas de nature à ramener la paix, la concorde ou encore la réconciliation au Togo. Les Togolais et Togolaises le savent. Peut-être que leur patience risque de ne plus être la même en 2012.

Le 18 décembre 2011



Dr Yves Ekoué AMAÏZO
Coordinateur Général

